

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Direction territoriale de la
Protection judiciaire de la
Jeunesse de Guadeloupe

Arrêté du 10 Juillet 2023 relatif à la composition de la liste des représentants du personnel à la formation plénière du conseil médical du département de Guadeloupe

NOR : JUSF2321016A

La Directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Guadeloupe ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de dépouillement des résultats du vote des représentants du personnels élus au comité social d'administration territoriale de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Guadeloupe pour la composition de la liste des représentants du personnel à la formation plénière des conseils médicaux départementaux du département de Guadeloupe.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel à la formation plénière du conseil médical du département de Guadeloupe les personnes suivantes :

| Rang | Nom Prénom |
|-------------|--|
| 1 | EUGENE Dominique (THENARD) |
| 2 | CHERUBIN Marie-Annick (PROCOPE) |

| | |
|---|----------------------|
| 3 | BERRY Géraldine |
| 4 | LAVANNE Mélora (AME) |
| 5 | BENRHIMA Omar |
| 6 | COCO Yolaine |
| 7 | CITRONNELLE Ketty |

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

La directrice territoriale de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Guadeloupe est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Abymes, le 10 juillet 2023

Maud GUIVARCH
Directrice Territoriale

